CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestation de service et de formation ponctuelle dans le cadre du DU OPASC

904 26 82

Université de Limoges

http://www.unilim.fr

Pôle de la commande publique

33 rue François Mitterrand

87032 LIMOGES

L'Université de Limoges souhaite ouvrir un DU OPASC (Diplôme Universitaire Optimisation de la Performance Athlétique en Sports Collectifs) au sein du département STAPS de la Faculté des Sciences et Techniques. Cette formation sera localisée sur le site de Brive la Gaillarde. Dans ce cadre, elle envisage de faire appel à un prestataire capable de proposer des enseignements de qualité dans des domaines très spécifiques aux champs de DU OPASC.

1. CONTEXTE

Le DU OPASC s'adresse principalement aux éducateurs en poste dans une structure, qui souhaitent se spécialiser dans le domaine de la préparation physique d'une équipe de football ou de rugby.

Ce diplôme est accessible par la voie de la Formation Continue (FC). Il est aussi ouvert aux étudiants issus d'une Licence STAPS mention Entrainement Sportif (ES) dans le cadre d'une poursuite d'étude en Formation Initiale (FI).

A ce jour, l'offre nationale de DU en relation avec la préparation physique est certes, importante, mais elle ne couvre pas notre grande région. Par ailleurs il n'existe pas de formation spécifique aux sports collectifs s'intéressant aux exigences et contraintes de la pratique en milieu amateur. Pourtant, la région Nouvelle Aquitaine est aujourd'hui forte de 122 équipes (de la R2 au N2) et de deux anciens clubs professionnels en football. Elle est aussi la seconde région pour la pratique du rugby en France derrière l'Occitanie. Notre région représente donc un véritable bassin d'emplois d'éducateurs sportifs (entraineurs, préparateurs physiques, analystes vidéo ou datas scientistes, éducateurs de jeunes catégories, etc.). Or, à l'heure de la spécialisation, de nombreux éducateurs vont être à la recherche d'un complément de compétences dans leur discipline sportive. Ce nouveau diplôme devrait participer à satisfaire cette demande.

Par ailleurs, la licence STAPS ES proposée en partenariat par l'Université de Poitiers et l'Université de Limoges, forme de nombreux diplômés spécialistes de rugby ou de football (une trentaine par an). Le DU OPASC peut être envisagé comme une poursuite d'études pour ceux qui souhaitent acquérir des compétences très spécifiques dans ce domaine.

Cette formation encadrée par une équipe interprofessionnelle faite d'universitaires et de professionnels de terrain, confrontera les apprenants à l'utilisation d'outils de terrain spécifiques au regard de connaissances scientifiques actualisées, leur permettant ainsi d'exploiter leurs compétences dès la fin de la formation, en juin.

Enfin, alors même que ces dernières années la pratique féminine est en développement constant, aucun DU ne propose une approche ciblée de cette féminine. Pourtant, en rugby, 10% des pratiquants sont des pratiquantes : 28% des jeunes intégrés au sein des 24 académies fédérales de rugby (dont une à Brive) sont des filles. En foot, la pratique féminine a progressé de 20% sur les 4 dernières années : 8 pôles espoirs (dont un à Bordeaux) accueillent des filles - création d'une ligue professionnelle féminine. Dans ce contexte, nous intégrons ces enjeux dans la formation et nous proposerons, à plus ou moins longs termes, un module complémentaire « Sports de grands terrains et Pratique féminine ».

2. DUREE DE LA FORMATION - ORGANISATION

La formation se déroulera sur une année universitaire.

- Début de formation (1ère année d'existence du diplôme) : septembre 2027
- Fin de formation : Juin 2028
- Reconduction sur 2 ans : années universitaires 2028-2029 et 2029-2030

La formation est organisée sous la forme de 4 séminaires de 5 jours (du lundi 14h au vendredi 14h) répartis équitablement sur les 2 semestres. Elle se termine par l'organisation des oraux.

Pour information, les stagiaires doivent aussi réaliser 2 stages (un long en responsabilité en structure et un court d'observation). Le réseau du prestataire sera ici apprécié pour alimenter le vivier de structures support de stages.

Dates prévisionnelles des séminaires de la première année d'existence du diplôme :

Séminaire 1 => du 6 au 10/09/2027

Séminaire 2 => du 11 au 15/10/2027

Séminaire 3 => du 17 au 21/01/2028

Séminaire 4 => du 13 au 17/03/2028

Oraux : 1ère semaine de juin 2027

Les dates seront actualisées chaque année et transmises par l'Université au candidat.

3. CONTENU de la PRESTATION

Le prestataire doit assurer l'ensemble de ses missions dans le respect du RNQ (Référentiel National Qualité) Qualiopi.

La formation se déroulera sur une année universitaire, de septembre à juin. La première année d'ouverture est prévue pour la rentrée 2027. Cette formation sera reconduite tous les ans, à condition d'avoir un nombre suffisant d'inscrits pour assurer son autofinancement.

La formation est organisée sous la forme de 4 séminaires de 5 jours (lundi 14h au vendredi 14h) répartis équitablement sur les 2 semestres.

Pour information, les stagiaires doivent aussi réaliser 2 stages (un long en responsabilité en structure et un court d'observation). Le réseau du prestataire sera ici apprécié pour alimenter le vivier de structures support de stages.

3.1. Recrutement d'experts

Le prestataire est en charge du recrutement d'EXPERTS dont les compétences sont reconnues* dans le milieu de l'entrainement, et plus particulièrement pour certaines thématiques, en foot et rugby. Le prestataire doit s'assurer que ces experts sont capables de concevoir et d'animer des enseignements théoriques et pratiques de niveau BAC+3. Des supports pédagogiques libres de droits devront être

transmis aux étudiants (dépôt sur la plateforme community-sciences). Les experts devront aussi concevoir des sujets d'examens et assurer la correction des épreuves.

* justification du niveau d'expertise avec CV et grille critériée.

Les thématiques nécessitant le recrutement d'un expert sont présentées ci-dessous :

Phase 1 : SEMINAIRE 1

=> 1 EXPERT FOOT & 1 EXPERT RUGBY (2h Théorie/expert + 2h Terrain/expert)
« Planification de l'entrainement - programmation du travail d'endurance. »

La personne recrutée doit être capable (dans son activité, Foot ou Rugby)

- d'expliquer les principes de planification de l'entrainement dans ces aspects structurels (méso, macro, micro-cycles) et de périodisation tactique.

- de s'appuyer sur un programme de développement de l'endurance chez les jeunes comme chez les séniors, de manière dissociée **mais surtout intégrée.**

=> **Frédérique AUBERT** : **parrain de la formation** (1h Théorique + 2h Terrain)
Il interviendra sur le pilotage des appuis (travail de vivacité dissociée et intégrée)

Phase 2 : SEMINAIRE 2

=> 1 EXPERT FOOT (4h Théorie + 2h Terrain)
« Vitesse-Accélération-Changement de direction : Quels moyens pour s'améliorer ? Comment se tester ? »

La personne recrutée doit être capable

- de présenter et d'expliquer les principes de développement des différentes vitesses (linéaire, accélération, changement de direction, vivacité) caractérisant l'activité Foot.

- de proposer des situations (dissociées et intégrées) permettant de développer ces vitesses chez des jeunes comme chez des seniors, de niveau régional à national.

- de présenter et d'expliquer des méthodes/outils d'évaluation adaptés (tests les plus utilisés).

- de faire vivre ces tests en s'appuyant sur des outils accessibles au plus grand nombre.

=> 1 EXPERT RUGBY (6h Théorie + 2h Terrain)
« Force : Quels moyens pour s'améliorer ? Comment se tester ? »

La personne recrutée doit être capable

- de présenter et d'expliquer les principes de développement de la force en lien avec les spécificités de l'activité Rugby. Développer le concept force/vitesse

- de proposer des situations (dissociées et intégrées) permettant de d'optimiser la force chez des jeunes comme chez des seniors, de niveau régional à national.

- de présenter et d'expliquer des méthodes/outils d'évaluation adaptés (tests les plus utilisés).

- de faire vivre ces tests en s'appuyant sur des outils accessibles au plus grand nombre.

=> 1 EXPERT « **PLIOMETRIE »** (2h Théorie + 2h Terrain)

La personne recrutée doit être capable
- de définir ce qu'est la pliométrie
- de proposer des exercices de prévention et/ou de renforcement.
- de donner des pistes pour intégrer ce travail à l'activité (Foot et/ou Rugby).

Phase 3 : SEMINAIRE 3

=> 1 EXPERT FOOT « **Contrôle et suivi de la charge d'entrainement »** (6h Théorie + 6h Terrain)

La personne recrutée doit être capable

- de proposer une méthodologie de suivi de l'entrainement (du joueur) à l'aide d'un AMS (Athlete Monitoring System),

- de contrôler les effets de l'entrainement (en mesurant des indices de fatigue) et d'adapter la charge d'entrainement à l'évolution des différents indicateurs.

=> 1 EXPERT FOOT & 1 EXPERT RUGBY (4h Théorie /expert + 2h Terrain /expert)
« GPS et Préparation Athlétique »

La personne recrutée doit être capable (dans son activité Foot ou Rugby)

- de construire des référents individuels de compétition et de semaine pour quantifier la charge d'entrainement et l'adapter en fonction des profils de joueurs (postes ou titulaires/remplaçants)

- de montrer la spécificité de l'approche par rapport à son activité (Foot ou Rugby)

Phase 4 : SEMINAIRE 4 + **ORAUX**

=> **Frédérique AUBERT** : **parrain de la formation**. (2h Théorie + 2h Terrain)
Il interviendra sur la prophylaxie et la prévention des blessures.

=> 1 EXPERT FOOT & 1 EXPERT RUGBY (2h Théorie /expert + 2h Terrain /expert)
« Réathlétisation et retour à la compétition »

La personne recrutée doit être capable (dans son activité Foot ou Rugby) de proposer des programmes de retour à la compétition progressifs et adaptés, spécifiques à l'activité et ou à une pathologie.

=> 1 EXPERT FOOT (2h Théorie + 2h Terrain)
« Pratique féminine »
La personne recrutée doit être capable de présenter une expérience du suivi et de l'entrainement d'un public féminin, à haut niveau, en abordant les spécificités liées à la pratique féminine.

=> 1 EXPERT FOOT (1h Théorie + 2h Terrain)
« Coordination et Motricité »
La personne recrutée doit être capable de définir les notions de coordination et de motricité en s'appuyant sur des données récentes et de proposer des ateliers de coordination et de motricité au service du développement de l'athlète.

Le prestataire devra aussi identifier un binôme d'EXPERTS pour participer aux soutenances orales de fin de formation (8h /expert) au mois de Juin.

Des animation et évaluations de mises en situations pédagogiques pratiques hebdomadaires sont prévues sur tous les séminaires.

NB : **Les contenus de la formation restent sous la responsabilité de l'université. Ils doivent obligatoirement être débattus et validés en amont de la formation avec l'équipe pédagogique du DU OPASC**.

3.2. Aspects logistiques

La formation se déroule au campus Badinter de Brive la Gaillarde.

Le prestataire doit organiser et financer toute la logistique permettant aux experts de se rendre sur place et de séjourner le temps de leurs interventions (déplacement, restauration, hébergement).

Dans son mémoire technique, le candidat devra préciser l'organisation mise en place pour ces aspects logistiques.

Le candidat pourra en outre préciser dans son mémoire technique tout élément permettant une valorisation de son offre, avec entre autres un vivier de structures pouvant répondre au besoin de stages.

4. Marché à tranche– Décomposition du marché en tranches

4.1. Structure du marché

Le présent marché est conclu sous la forme d'un **marché à tranches**, comprenant une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Selon les règles de la comptabilité publique la facturation et le paiement se font après le service fait (prestations réalisées). Le délai de paiement est de 30 jours à compter du dépôt de la facture

4.2. Tranche ferme – Première année universitaire

La **tranche ferme** porte sur la **première année universitaire** et comprend :

- la recherche et la mobilisation des experts et intervenants de la Phase 1;
- la préparation de la Phase 1 telle que définie sur ce document.

La tranche ferme est exécutée dès la notification du marché.

4.3. Tranche optionnelle – Première année universitaire

La **tranche optionnelle de la première année** comprend la mise en œuvre de la phase 1 et la préparation et mise en œuvre des **phases 2, 3 et 4** du diplôme.

L'affermissement de cette tranche est subordonné à l'atteinte d'un **nombre d'étudiants suffisant** permettant d'assurer l'autonomie financière du Diplôme Universitaire.

L'affermissement de la tranche optionnelle intervient par **décision expresse de l'Université**, notifiée au titulaire.

À défaut d'affermissement, le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnité au titre des prestations non exécutées.

4.4. Tranches optionnelles – Deuxième et troisième années universitaires

3.4.1 Tranche optionnelle – Deuxième année universitaire

La tranche optionnelle de la **deuxième année universitaire** comprend la mise en œuvre des **Phases 1, 2, 3 et 4** du diplôme.

Son affermissement est subordonné cumulativement :

- aux résultats d'une **analyse de satisfaction** réalisée à l'issue de l'année universitaire précédente, jugés satisfaisants par l'Université ;
- à l'atteinte d'un **nombre d'étudiants suffisant** permettant d'assurer l'autonomie financière du diplôme.

3.4.2 Tranche optionnelle – Troisième année universitaire

La tranche optionnelle de la **troisième année universitaire** comprend la mise en œuvre des **Phases 1, 2, 3 et 4** du diplôme.

Son affermissement est soumis aux mêmes conditions que celles prévues pour la tranche optionnelle de la deuxième année, à savoir :

- une analyse de satisfaction concluante ;
- l'atteinte du nombre d'étudiants requis pour garantir l'équilibre financier du diplôme.

4.5. Modalités générales d'affermissement

L'affermissement de chaque tranche optionnelle relève de la seule décision de l'Université et fait l'objet d'une notification écrite au titulaire.

L'absence d'affermissement d'une tranche optionnelle ne constitue pas une résiliation et n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire.

4.6. Remplacement d'un expert en cas d'insatisfaction ou d'indisponibilité

En cas d'insatisfaction avérée portant sur la qualité des prestations réalisées par un ou plusieurs experts désignés par le titulaire, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'exiger le remplacement de l'expert concerné, sans que cela n'ouvre droit à une modification des conditions financières du marché.

L'insatisfaction pourra notamment être constatée au regard de critères tels que :

- la qualité pédagogique et méthodologique des interventions,
- le respect des attendus académiques et professionnels du diplôme,
- le respect des engagements contractuels,
- les retours formalisés des instances pédagogiques ou de pilotage.

Le titulaire devra alors proposer, dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de la notification, un nouvel expert disposant de compétences, qualifications et expériences équivalentes ou supérieures à

celles exigées dans le cadre du présent marché.
Le remplacement est soumis à la validation préalable du pouvoir adjudicateur.

Cette disposition s'applique également dans le cas où un expert initialement retenu ne souhaiterait pas reconduire sa participation pour l'année suivante ou se trouverait dans l'impossibilité d'assurer ses missions.

Le remplacement d'un expert ne remet pas en cause l'exécution globale du marché ni la clause de satisfaction applicable aux tranches optionnelles.

5. Critères de sélection

40% => Qualité des experts mobilisés

- Niveau d'expertise dans le domaine (années d'expérience de terrain niveaux amateur et professionnel, fonctions occupées)
- Capacité à concevoir et animer un enseignement de niveau BAC+3 sur la thématique (type et nombre d'expériences en tant que formateur et/ou interventions dans des colloques spécialisés)
- Adéquation avec les objectifs de la formation
- Qualité des supports mis à disposition des étudiants (contenus, respect de la charte graphique, lisibilité, maitrise des outils de présentation)
- Mise à jour des connaissances

35% => Prix de la prestation

20% => Qualité de l'accompagnement administratif :

- Moyens mis en œuvre pour assurer l'organisation logistique : réservation et prise en charge des billets train/avion/taxi, réservation et prise en charge de l'hébergement et de la restauration.
- Modalités de vérification des supports de cours et supports mis à disposition des apprenants
- Moyens mis en œuvre pour assurer la qualité des échanges et de la collaboration avec le.la responsable de formation
- Disponibilité
- Mise à disposition d'un vivier de contact pour faciliter la recherche de stages courts pour les apprenants.

5% => Politique RSE du candidat